Vol. XXXI. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Janvier 1902. No. 11

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.



Lettre de Monseigneur Langevin

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface a adressé aux journaux de Québec la lettre suivante:

Monsieur le Directeur,

Il s'est fait, depuis quelque temps un certain bruit autour du nom du vétéran de nos missionnaires du Nord Ouest, le très digne Père Lacombe, à propos des quêtes faites en ce moment dans Québec pour le diocèse de Saint-Albert.

Sans vouloir entrer en discussion avec qui que ce soit il m'a semblé qu'il était de mon devoir, comme métropolitain, d'intervenir, tant dans l'intérêt de nos église de l'Ouest que par vénération et affectueuse sympathie pour Sa Grandeur Mgr Grandin, si universellement aimé et vénéré au Canada et aux Etats-Unis, tout comme en France et en Belgique.

Il n'y a aucun doute, M. le rédacteur, que le diocèse de Saint-Albert, aussi bien que l'Archidiocèse de Saint-Boniface et le vicariat Apostolique de la Saskatchewan, passe actuellement par une des périodes les plus intéressantes et aussi les plus critiques de son histoire religieuse et sociale. Depuis quatre ans surtout des milliers de colons catholiques sont venus d'Europe, du Canada et des Etats-Unis, et il nous faudrait des ressources plus qu'ordinaires pour leur procurer à nos frais, dans leur pauvreté relative du début, les secours spirituels dont ils ont besoin.

Il s'agit de bâtir des églises ou chapelles et de les pourvoir de tout ce qui est nécessaire pour le culte. Il faut en outre assurer une subsistance honorable aux missionnaires qui consentent à partager la pauvreté du colon. Puis, il y a des œuvres de charité et d'éducation à fonder ou à développer. Les Galiciens catholiques seuls nombrent au delà de 40,000 âmes! Tous sont arrivés depuis peu dans le pays il y a des milliers d'enfants Galiciens sans écoles. Il nous faudrait pour eux une armée de maîtres d'écoles catholiques.

Or, le gros de l'immigration s'est surtout dirigé, jusqu'ici, vers le Manitoba et l'Alberta.

Sans doute que le diocèse de Saint-Boniface est plus ancien et déjà pourvu d'un d'un bon nombre (plus de 45) de paroisses catholiques organisées et pouvant se suffire à elles-mêmes; cependant, M. le rédacteur, malgré une situation si consolante, il nous faudrait des secours pécuniaires considérables pour fortifier et développer partout l'élément catholique en fondant de nouvelles paroisses. Mais, pour quiconque connaît notre pays, il est évident que le diocèse de Saint-Albert, plus jeune et composé jusqu'ici presque exclusivement de missions sauvages, est dans un besoin plus urgent de secours pécuniaires.

C'est donc avec raison que Sa G. Mgr Grandin, mon vénérable suffragant, a cru devoir faire appel à nos Seigneurs les Archevêques et évêques de la chère Province de Québec, et je ne m'étonne pas que l'appel d'un prélat qui personnifie le dévouement héroïque de nos missionnaires Oblats de M. Im. dans le Nord de l'Amérique, ait été entendu et accueilli favorablement par ceux qui sont doublement nos frères dans l'épiscopat et que nous pouvons appeler, avec raison, notre force, notre gloire et notre consolation.

Je trouve tout naturel aussi que le peuple Canadien, prêtant l'oreille à la voix de ses pasteurs bien aimés, verse avec bonheur l'offrande du riche ou l'obole du pauvre dans la main des dignes missionnaires de Saint-Albert qui demandent: "Pour l'amour de Dieu! Pour le bien de la cause catholique au milieu de vos frères et de vos coreligionnaires de l'Ouest Canadien."

Le bien qui est fait au cher diocèse de Saint-Albert aide et fortifie tout le pays, tout comme le soulagement apporté à un organe vital en souffrance fortifie le corps tout entier.

Aussi, tout l'épiscopat de la Province ecclésiastique de Saint-Boniface peut-il dire d'un cœur ému à chacun des vénérables archevêques et évêques de la Province de Québec, et même à chaque catholique faisant sa part d'aumônes: "Frère! vous avez soulagé les Saints de Dieu" *Viscera Sanctorum requieverunt per te frater.*

C'est en attendant que Notre Seigneur dise à chacun de nos bienfaiteurs. "Ce que vous avez fait au plus petit des miens, c'est à moi que vous l'avez fait."

Aucun de ceux qui ont donné ou qui veulent donner sous l'impulsion d'une foi vive et d'un cœur généreux ne songeront à demander si nos catholiques parlent la même langue qu'eux ou une langue étrangère.

La charité canadienne n'est-elle pas catholique tout comme la charité de la France, notre bien aimée mère-patrie, l'inépuisable trésorier des œuvres de charité et d'apostolat dans tout l'univers?

Je ne sache pas qu'il y ait au monde une population plus généreuse que celle de la Province de Québec.

Oh! Que sa générosité va consoler dans sa vieillesse le cœur si noble et si grand du vénérable évêque de Saint-Albert!

Quelle bénédiction en même temps pour notre bien aimée patrie canadienne qui a tant besoin du secours du ciel durant les jours glorieux de sa robuste adolescence menacée par tant de périls!

A quoi bon soulever la question de l'enseignement et même de l'enseignement exclusif de l'anglais dans les classes des écoles sauvages maintenues aux frais du gouvernement fédéral?

D'abord les quêtes se font surtout en ce moment en faveur de la population blanche du diocèse de Saint-Albert et pour nos chers métis; or, nos missionnaires ont toujours fait, sous la direction de l'épiscopat, des efforts inouïs pour la conservation du français dans les colonies canadiennes françaises et métis. Je suis heureux de profiter de cette occasion pour dire que nous avons grand besoin en ce moment, de l'appui de nos compatriotes, de tous ceux surtout qui aiment sincèrement, passionnément, la belle langue de nos aïeux.

Sans un appui efficace, comment pourrons-nous triompher des obstacles redoutables jetés constamment sur notre chemin au Nord-Ouest, et même au Manitoba?

Le système bilingue dont nous tirons le meilleur parti possible n'est certainement pas la reconnaissance des droits de la langue française et nous ne nous en apercevons que trop quand il s'agit d'arrêter le programme des examens pour les diplômes et de faire approuver des livres français; néanmoins il peut être très utile et suffire aux Galiciens catholiques qui désirent que leurs enfants sachent lire le catéchisme dans leur propre langue. Cette digression faite, j'arrive au second objet des quêtes, les missions sauvages.

Les missions sauvages en détresse pour lesquelles on demande l'aumône ne sont pas des œuvres nationales, ce sont des œuvres catholiques et dignes de toute sympathie!

Maintenant, quant aux écoles sauvages maintenues par notre gouvernement canadien, toujours si humanitaire, à l'égard des Peaux-Rouges, elles sont considérées, même pour chaque dénomination protestante, comme *une bonne œuvre*, et si les catholiques connaissaient les sommes énormes dépensées par nos frères séparés pour attirer les enfants sauvages dans leurs écoles, ils viendraient volontiers à notre secours.

Nous faisons tout notre possible, en certains endroits surtout, pour donner une place d'honneur au français dans les rapports ordinaires et même dans les séances publiques. La plupart de nos petites filles sauvages comprennent et parlent le français, et c'est aussi le cas pour plusieurs garçons, à Saint-Boniface, à Saint-Albert, et au Lac Croche.

Nous ne refuserions certes pas d'enseigner le français dans les classes; mais, outre que l'on nous reproche déjà faussement de ne pas enseigner assez d'anglais, serait il bien désirable d'enseigner deux langues à de jeunes enfants sauvages?

Les Sauvages du pays, adultes et enfants, sont appelés à parler leur langue entre eux et avec les missionnaires catholiques et avec les métis; puis, ils devront parler presque exclusivement l'anglais avec les agents du Gouvernement et avec les Blancs qui les entourent; le français leur serait donc peu utile. Et puis, si l'on pousse trop loin la réclame des droits du français ne nous expose t-on pas à la calamité des écoles neutres?

Au moins, jusqu'ici nos écoles au milieu des sauvages sont des écoles catholiques.

Néanmoins, au point de vue religieux et au point de vue national, nous ne pourons pas nier qu'il serait avantageux et qu'il y aurait une certaine justice à apprendre le français aux enfants! Personne n'ignore que tous les les missionnaires catholiques au milieu de l'Amérique Britannique ont été jusqu'ici des prêtres de langue française, et il en était de même de la grande majorité des religieuses!

Je respecte donc l'opinion de ceux qui regrettent l'exclusion du français dans les classes; mais je trouverais bien injuste la conduite du Canadien-Français qui alléguerait ce fait comme un prétexte pour refuser l'aumône et en faveur des blancs et en faveur des pauvres sauvages, cette aumône est destinée à faire un si grand bien à la cause catholique

Il s'agit surtout maintenant de fonder des paroisses catholiques et en beaucoup d'endroits, des paroisses françaises.

Donner comme on l'a fait dans Québec pour nos chers métis dans la colonie fondée au prix de tant de travail et de souffrances par le vénérable Pére Lacombe, c'est très bien, donner pour les missions sauvages, c'est encore très bien, mais donner pour ouvrir des sources intarissables de vie chrétienne en multipliant les paroisses catholiques dans le diocèse de Saint-Albert et ailleur voilà l'œuvre sacro sainte, et c'est parce que le diocèse de Saint-Boniface est intéressé au développement de tout le Nord-Ouest aussi bien qu'à son propre développement que j'ai cru de mon devoir d'intervenir pour plaider cette belle et grande cause.

Mon but est, de dissiper tout nuage, toute impression pénible, et mettre au cœur de tous nos compatriotes et surtout de notre très digne clergé canadien fondateur souvent héroïque et gardien toujours fidèle de *la chère paroisse canadienne, château fort de notre foi et de notre nationalité*, un désir ardent de seconder nos efforts en donnant généreusement aux missionnaires de Saint-Albert et à leurs auxiliaires qui leur tendent la main en ce moment?

Je ne rougirais pas moi-même de faire le mendiant du Bon Dieu si les circonstances me le permettaient! Saint-Paul n'a-t-il pas fait des quêtes pour l'église pauvre de Jérusalem?

Tout cela fait connaître notre pays et on ne peut pas le connaître sans l'aimer! Aussi, j'ai lieu de croire que désormais les jeunes clercs ou même les jeunes prêtres viendront plus volontiers en plus grand nombre à notre secours; et que le nombre des moissonneurs, des touristes, et des colons canadiens-français va augmenter chaque année. Dieu veuille que nos compatriotes prennent, à l'avenir, leur large part des richesses immenses de ce pays que des étrangers, accourus des extrémités de l'Europe et de l'Amérique du Nord, envahissent si rapidement.

Dans l'espoir d'avoir fait un peu de bien à la cause sacrée de l'extension et de l'affermissement du règne de Jésus-Christ dans nos pays de l'Ouest, je demande les prières et l'appui de tous ceux qui ont à cœur la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Veuillez accepter, monsieur le rédacteur, mes meilleurs remerciements et mes vœux de grâces, de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année 1902.

Votre bien sincèrement dévoué en N. S. et M. Im.

† ADELARD, O. M. I.
Arch. de Saint-Boniface.

Le Manitoba.

Mercredi, 29 Janvier 1902

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA,
CANADA.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

INCIDENTS DE LA QUESTION SCOLAIRE

Continuant la chronique que, sous le titre placé en tête, nous avons commencé la semaine dernière, nous parlerons du défi porté à M. Belcourt, d'Ottawa, par l'hon. Sénateur Landry.

M. Belcourt était à Londres en décembre dernier. Il y fit un discours devant le *Colonial Institute*.

A beau m... qui vient de loin, dit un proverbe. Voici, d'après le *Soleil*, quelques unes des blagues qu'il conta.

"En 1896, il s'est élevé une question brûlante au Canada, la question de législation remédiatrice concernant les écoles du Manitoba......Quant à cette question, le parti auquel j'appartiens, conduit par Sir Wilfrid Laurier, a pris une position tranchée. Qu'est-il arrivé dans la province de Québec? Dans cette province le clergé catholique, dans toute sa hiérarchie, tonna contre les libéraux, les qualifia de mauvais catholiques et lança contre eux les plus forts anathènes possibles......Sur 65 comtés 55 élurent des partisans de Sir Wilfrid Laurier......Le résultat a prouvé que leur conduite politique à cette époque a sauvé réellement la situation au Canada."

Plus cynique et plus fausse assertion ne pouvait être faite. L'hon. Sénateur Landry, dans une lettre au *Soleil*, l'a justement qualifiée d'infamie. Et il a ajouté:

"Je défie M. Belcourt de prouver son audacieuse assertion... je mets cinq cents piastres au jeu, avec l'espoir qu'il voudra bien couvrir ce montant d'un montant égal. S'il gagne le pari, il aura la liberté de faire ce qu'il voudra de mon argent; s'il perd, je donnerai le sien pour les écoles catholiques du Manitoba."

Ce défi fut publié dans le *Soleil*, mais tout en l'insérant, la feuille de M. Pacaud la fit suivre des étonnantes remarques qui suivent:

"M. Landry, disait-elle, veut exiger de M. Belcourt la preuve que le clergé catholique a dénoncé les candidats libéraux à cause de leur attitude sur la question des écoles du Manitoba, durant les élections générales de 1896.

"Nous ne permettrions pas à M Belcourt, quand même il le voudrait, de faire cette preuve dans les colonnes du *Soleil*.

"Pourquoi?

"Parceque personne au monde ne connait mieux la parfaite exactitude de l'assertion de M. Belcourt que le public qui a lu l'*Electeur* et qui lit le *Soleil*.

"Pourquoi encore?

"Parce qu'il existe déjà, à la cour romaine, un dossier complet de cette affaire, préparé par Mgr. Merry del Val.

"Ces évènements de 1896 forment une page de notre histoire.

"Il est permis d'y référer.

"Mais il serait non seulement inopportun mais excessivement blâmable d'en rappeler les détails, même pour se payer la fantaisie de gagner les $500 du sénateur Landry.

"Ce serait troubler inutilement une paix d'autant plus appréciée qu'elle a suivi tant d'aigreur et de violence."

Ces remarques du *Soleil* suscita une nouvelle lettre de l'hon sénateur Landry, mais le *Soleil* refusa de la publier. Nous l'avons cependant trouvée dans l'*Evénement*, et nous en extrayons le passage suivant:

"Ne croyez-vous pas, avec moi, répliquait M. le sénateur Landry au *Soleil*, que M. Belcourt, en prononçant son malheureux discours au Colonial Institute, à Londres, et que vous même, en reproduisant dans les colonnes de votre journal ses brutales attaques contre le clergé canadien, vous avez tous deux fait œuvre inopportune et excessivement blâmable, pour me servir de vos propres expressions.

"Et après tout, quel est celui qui devrait être accusé de troubler inutilement la paix? Est-ce celui qui veut défendre le clergé contre les attaques et les calomnies du député d'Ottawa ou celui-là même qui, sans provocation et sans raison aucune, profite de son passage à Londres pour tenter de noircir la réputation d'un corps éminement respectable?"

Mais on attendait toujours la réponse de M. Belcourt! Enfin, le *Soleil* du 20 janvier contenait la petite lettre—petite de toute façon—que voici:

Cher Monsieur Pacaud.

17 jan[illegible]

J'ai été [illegible] deux jours d'Ottawa et ce n'est qu'à l'instant même que j'ai pu lire le ridicule défi du sénateur Landry à mon adresse, ainsi que la note de votre rédaction.

Je suis entièrement de votre avis; vous en avez dit tout ce qu'il y avait à dire.

Bien à vous,

N. A. BELCOURT.

Cette piteuse réponse n'a pas eu le don de satisfaire M. le sénateur Landry, lequel n'a pas été lent à clouer M. Belcourt au pilori. Voici sa lettre:

AU CARCAN

M. le directeur de l'"Evénement"

Monsieur le directeur.

Tout calomniateur doit subir un châtiment. Le meilleur qui puisse être infligé au député d'Ottawa, c'est de publier sa lettre du 17 janvier en réponse au défi porté contre lui.

Elle consacre son humiliation en mettant en relief son ignorance ou son insigne mauvaise foi.

Tout le monde connait les faits.

Un bon jour, loin du pays et de ceux qui pouvaient le contredire, M. Belcourt prononce, à Londres, un discours dans lequel il attaque lâchement l'épiscopat et tout le clergé de la province de Québec. Le "Soleil" fait connaître et colporte la calomnie en publiant le discours du député d'Ottawa.

C'est alors que je défie celui-ci de prouver la vérité de ses accusations. Mis en demeure, M. Belcourt avait à soutenir et à prouver son accusation ou à l'avaler et à passer pour un vil calomniateur.

C'est fait, le gosier a triomphé M. Belcourt avale tout.

Ici, M. Landry reproduit la lettre de M. Belcourt; puis il continue:

Le député d'Ottawa reste au pilori avec ce carcan au cou. S'il n'a pu mettre la main sur les $500 d'enjeu qui accompagnaient le défi, il gagne du moins la réputation de massacrer la vérité à Londres et de torturer le français au pays.

Bien à vous,

PHILIPPE LANDRY.

Voilà un dossier qui est déjà bien corsé: Va-t-il se grossir de quelques nouvelles pièces? Nous n'en serions pas surpris, surtout à cause des remarques du *Soleil*, qui a réellement pris à son compte les assertions de M. Belcourt, en les aggravant d'une façon très sérieuse.

Le *Soleil* parle d'un dossier qui existerait à Rome et qui aurait été préparé par Mgr Merry Del Val. Sans le dire explicitement, le *Soleil* insinue formellement,—et il compte que cette insinuation va faire son chemin—que ce dossier confirme l'assertion de M. Belcourt. Tout cela est d'une gravité exceptionnelle. Qu'en aucun lieu on ne se fasse illusion, ces coups et ces bruits ont de l'écho dans le public.

Les uns s'en accommodent; d'autres en souffrent. N'y aurait-il pas quelque avantage à faire la grande lumière sur cet incident?

Notes Politiques

L'Echo de Manitoba publie, avec un titre flamboyant, la note suivante:

"Le gouvernement fédéral vient de remporter un magnifique succès dans les élections partielles qui ont eu lieu la semaine dernière."

Mais la *Patrie*, qui passe pourtant pour un journal de poids dans le parti libéral, apprécie bien autrement le résultat de ces élections. Elle dit:

"Nous avons subi un échec dans les trois divisions électorales où nos adversaires viennent de nous livrer bataille."

Cette dernière appréciation est bien différente de la première, et c'est la bonne. Personne ne s'avisera de mettre de côté l'opinion de la *Patrie* pour s'en tenir à celle de *L'Echo*.

***

Le Pacifique Canadien va demander au parlement la permission d'augmenter son capital de 20 millions de piastres.

Ces fonds sont destinés à des travaux d'amélioration sur la ligne, principalement à doubler la voie de Winnipeg à Fort William.

***

Les Canadiens-français d'Ontario vont insister pour avoir un ministre de leur origine dans le cabinet de leur province.

***

La commission des *Scrip* ne siègera plus avant l'été prochain

***

L'hon. James Sutherland, ci-devant ministre sans portefeuille, a été assermenté comme ministre de la Marine et des pêcheries.

***

L'hon. M. Sifton, ministre de l'Intérieur, est présentement au Manitoba. On s'imagine qu'il vient pour s'occuper de l'élection de Lisgar.

***

Dans l'un de ses récents numéros la *Patrie*—et le *Cultivateur* aussi—cite du *Manitoba* un passage de notre article du 8 janvier sur les incidents de la question galicienne. Elle trouve dans ce passage une espèce de justification du règlement Laurier-Greenway.

Pourquoi donc a-t-elle tronqué les lignes qu'elle cite ainsi? Pourquoi n'a-t-elle pas mis sous les yeux de ses lecteurs, un autre passage de notre article, sans lequel notre pensée n'est pas complète, et que voici:

"Cet incident n'améliore en rien la situation générale; il nous laisse toujours sous le coup des décrets persécuteurs. il démontre une fois de plus que c'est le propre des lois bâtardes de ne satisfaire personne, de prolonger le malaise au sein des populations, de nuire aux intérêts les plus graves d'un pays."

Si la *Patrie* trouve là dedans de quoi réhabiliter le fameux pseudo-règlement, il faut qu'elle soit bien aux abois.

La *Patrie* termine son filet par une autre citation qu'elle attribue au *Manitoba*. Or, c'est une erreur; notre journal n'a jamais parlé de cette façon. La *Patrie* a pris ailleurs que dans nos colonnes cette citation. L'erreur est assez étrange; néanmoins nous admettons qu'elle puisse n'être pas intentionnelle. Nous prions la *Patrie* de rectifier.

***

Les brefs pour l'élection du Portage la Prairie, dont le siège est devenu vacant par le décès de M. Garland, ont été émis hier. Nomination le 6 février et votation le 13.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

L'Archevêché de Saint-Boniface a fondé une nouvelle publication: *Les Cloches de Saint-Boniface*. *Les Cloches* sont imprimées à Winnipeg, et l'abonnement est d'une piastre, payable d'avance. Le premier numéro est sorti la semaine dernière. La publication sera mensuelle; M. l'abbé Trudel, de l'Archevêché, en est le directeur. Nous lui souhaitons succès et longue vie.

MARIAGE

Lundi dernier, le 20 du courant, M. J-B Côté de Saint-Boniface, se mariait, à Montréal, avec Melle Léonie Richard, fille de M François Richard.

La bénédiction nuptiale a été donnée à l'église d'Hoshelaga, par M. l'abbé Brodeur.

M. François Richard accompagnait sa fille, et M J. M. Marcotte, courtier, servait de témoin à M. Côté.

Une délicieuse musique, chant et orchestre, a été fournie par le chœur de la Société des Enfants de Marie, dont la mariée faisait partie. La veille du mariage, la Société, réunie à l'église, a fait à Melle Richard une touchante démonstration d'adieu, la cérémonie du couronnement.

Ces demoiselles avaient aussi, dans la soirée du samedi, présenté à celle qui les quittait un joli souvenir, marque d'estime et de bonne amitié.

Après avoir visité leurs familles respectives dans la province de Québec, M et Mde Côté sont arrivés dimanche à Saint-Boniface.

Ils ont pris le dîner dans la soirée chez M. le sénateur Bernier.

Les nouveaux mariés ont reçu de nombreux cadeaux.

Nous présentons à M. et à Mde Côté nos cordiales félicitations et nos plus sincères vœux de prospérité et de bonheur.

Madame Côté nous permettra de lui souhaiter la bienvenue à Saint-Boniface.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Huitres reçues tous les jours chez H. Leblanc.

—Le R. P. Laurent, de N-D de Lourdes est à l'archevêché.

—L'hôtel Hillyard, au Portage du Rat, a été consumé par les flammes.

—M. Georges Joyal a ouvert un atelier de barbier sur la rue Lombard à Winnipeg.

M. J. T. Dumouchel, de Winnipeg, est revenu jeudi d'un voyage de repos aux Bermudes.

—M. Télesphore Macrea, de Letellier, est à l'Hôpital de Saint Boniface, sous les soins de M. le docteur Dubuc.

—M. Joseph St. Germain est décédé samedi dernier à Marquette; il était âgé de 82 ans, et natif du pays.

—Mesdames Pierre Deschambeault et Alfred Levêque sont parties pour un voyage d'une dizaine de jours au Fort Qu'Appelle

—Madame Rosario Comeault, de Saint-Jean-Baptiste, est en visite à Saint-Boniface, l'hôtesse de Madame Gustave Dubuc.

—MM. Arthur Prendergast et Cléophas Marcoux ont été nommés Evaluateurs de la ville de St. Boniface pour l'année 1902.

—M. et Madame Côté, M. et Madame Lamontagne, M. Hormisdas Béliveau, M. et Mde C. A. Gareau sont arrivé dimanche dernier de la Province de Québec.

—Jeudi dernier des amis de Saint-Boniface sont allés en *Surprise Party* chez M. Joseph Hogue à Stony Mountain. La soirée a été des plus agréables.

Melle M. L. Côté, qui était venue à Saint-Boniface à l'occasion du mariage de son frère, M. J-B Côté, est repartie ce matin pour Saint Malo.

—Madame Geo. Germain, de Winnipeg et sa fille, Melle C. Germain, sont parties en voyage de promenade à Ottawa et dans la Province de Québec.

—Le comité des travaux publics de notre ville s'assemblera vendredi prochain pour voir au meilleur moyen à prendre pour paver l'Avenue Provencher.

—Il y aura sortie, goûter et assemblée du Club de raquettes le Voyageur. Jeudi soir le 30 Jan Départ du Club au Bazar à 8 h; gouter à 9 et assemblée à 10 dans la salle du Bazar.

—Un homme venant de la municipalité de LaBroquerie est descendu hier à la gare du C. N. à Saint-Boniface, atteint de la picote. L'officier de santé a immédiatement mis le malade à la guarantaine.

—M. Paul Gagnon, Secrétaire-Financier de la succursale Saint-Boniface de L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle, prie les membres de ne pas oublier que la cotisation No. 1 de l'année 1902 est maintenant due et doit être payée d'ici à lundi le 3 Février prochain, date de la première assemblée au mois de Février. Vous êtes priés d'aller à l'assemblée. Pour les membres qui ne peuvent pas assister aux assemblées, M Gagnon se fera un plaisir de recevoir leurs contributions chez lui

—Vendredi dernier, il y avait jolie réunion de famille, chez M. R. L. Chevrier, président de la Société St. Jean-Baptiste de Winnipeg, à l'occasion du 47ème anniversaire de sa naissance. Au nom de tous, Melle L. D. Chevrier a lu une aimable adresse et Melle E. Chevrier, accompagné de M. Eudore Chevrier a présenté des cadeaux. Le héros de la fête remercia avec effusion sa famille de cette marque d'affection ; il y eut diner et veillée. Comme toujours, M. et Mde Chevrier ont su faire les honneurs de leur logis avec beaucoup de tact et de d'hospitalité.

CONSEIL DE VILLE

Séance du 13 Janvier 1902.

Présents : Son Hon. le Maire Bleau et MM. les Conseillers Collin, Gauvin, Jean et Turenne.

Lecture des Communications :

Maxime Dufault, préfet de Taché, offrant de payer, par arrangement, $1.50 par jour pour garde et pension à l'Hôpital des varioles, du nommé Maxime Carrière qui a été amené de Lorette à Saint-Boniface alors qu'il était atteint de variole.

Jos. Berthiaume demandant une compensation parcequ'il a été mis en quarantaine.

Alcide Berthiaume demandant une compensation de $2.35 pour partie de ses hardes brulées parcequ'il avait souffert de la variole.

Ces trois communications sont référées au Comité de Santé et Licences.

MM. C. Marcoux et J. A. Prendergast offrent leurs services comme évaluateurs. Référé au comité des finances.

MM. Cass et Couture demandant qu'une estimation soit faite des ouvrages par eux accomplis suivant leurs divers contrats pour égoûts, et qu'une somme de $200 soit retenue par la ville jusqu'à complétion des travaux, offrant aussi de donner cautionnement que les contrats seront remplis ;

Les mêmes, demandant une réduction sur les frais d'inspection des travaux d'égoût en considération de ce qu'il ont été obligés de creuser en certains endroits, à une plus grande profondeur que celle indiquée sur les plans et devis.

Revde. Sœur Dugas accusant réception avec remerciements de deux chèques de la ville de $766.60 et $100.00 respectivement. Filée.

J. Ernest Cyr, magistrat de Police, demandant que son salaire soit porté à $12.00 par mois.

Réquisition du Sec. Trésorier pour papeterie. Accordée.

Réquisitions du chef de Police pour cinq cordes d'épinette pour l'usage de l'Hôtel de Ville. Accordée.

Les deux lettres de MM. Cass et Couture sont renvoyées au comité des Travaux Publics.

Le Cons. Gauvin présente le premier rapport du comité des finances.

" Votre comité a pris en considération la demande d'une remise de taxes faite par les révérendes sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et exprimée dans la seconde partie d'une lettre de Sœur Marie Laurent en date du 13 sept. 1901. Après recherches et mesurage votre comité a constaté qu'en effet depuis l'année 1898 jusqu'à l'année 1901 inclusivement le terrain des Sœurs de Jésus-Marie a été évalué et taxé pour 17 acres moins 4 acres exemptés par la loi, laissant 13 acres, tandis qu'en réalité ce terrain n'a que 13½ en superficie; ce qui laisserait 9½ à taxer. Il est donc équitable de faire aux Sœurs une remise proportionnelle, savoir $61.45.

" Votre comité recommande aussi que les avocats de la ville soient avisés d'avoir à soutenir le *caveat* filé par la ville à l'encontre de l'application No. 14225 L. T. O. Winnipeg, faite par Dame Julienne Marion pour passer sous l'Acte de la Propriété Réelle une partie du lot A subdivision du lot 82 de Saint. Boniface, (la commune)."

Ce rapport est adopté.

Le Cons. Lavoie présente le premier rapport du Comité de Police et Feu :

" Votre comité a l'honneur de faire rapport que M. Lig. Gagné soit continué dans ses fonctions de chef de Police aux mêmes salaire et conditions que l'an dernier. Nous recommandons de plus que le chef police ne devra entreprendre aucune action importante sans consulter, sinon tout le comité, quelqu'un des membres. Nous demandons que le chef de police fasse inventaire de tous articles appartenant aux Comités et fasse rapport à la prochaine séance. Votre comité crit qu'il est urgent qu'il y ait un autre homme de police et qu'applications soient reçues pour tel jusqu'à la prochaine séance du conseil.

" Votre comité demande qu'un rapport mensuel détaillé soit fait des procédures de la Cour de Police.

" Votre comité a l'honneur de faire rapport que Mercredi dernier il a assisté à l'essai de la pompe à vapeur et l'inspecteur Gibson a déclaré que certains tuyaux et les grilles étaient défectueux.

" Votre comité recommande que des applications pour un ramoneur de cheminées soient reçues pour la prochaine séance.

" Notre président M. J. I. Lavoie nous a fait rapport qu'il avait parlé à M. J. C. Smith, *foreman* de l'ex-maire Senécal concernant la défectuosité de la cloche d'alarme. Ce monsieur dit qu'il a posé cette cloche selon le catalogue et qu'il n'a plus rien à y faire. Votre comité recommande que les meilleurs moyens soient pris pour enlever cette défectuosité.

" Des applications ci-haut mentionnées seront demandées dans le journal " Le Manitoba."

Ce rapport est adopté.

Quelques comptes sont présentés et acceptés.

Motions : Lavoie-Jean. Que la demande de M. J. Ernest Cyr soit accordée et que son salaire comme président de la cour de Police soit fixé pour cette année à $12.00 par mois. Agrée.

Turenne-Lavoie : Que le Dr Lambert soit continué dans ses fonctions d'officier de santé et de vaccinateur public aux mêmes conditions que l'année dernière. Agréé.

Lavoie-Jean : Que dorénavant les minutes des séances du Conseil soient publiées dans le journal "Le Manitoba" régulièrement. Agrée.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné que le Canadian Northern Railway Company fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session, d'un acte autorisant la compagnie à construire les lignes suivantes de chemin de fer, à savoir :

1o. D'un point sur la ligne de la Compagnie entre Port Arthur et Fort Francis : de là en direction Nord-est et Sud-est vers la ville de Québec ; et de différents points de cette ligne à Port Arthur, Ottawa et Montréal;

2o. D'un point sur la ligne de la compagnie à ou près de McCreary station, Manitoba, vers la frontière sud de Manitoba ;

3o. D'un point sur la ligne de la compagnie du rétrécissement du Lac Manitoba à un point entre Edmonton et la Passe Yellow Head.

4o. D'un point sur la ligne de la Compagnie près de Swan River à la côte du Pacifique à ou près de la rivière Skeena, via la Passe la Rivière-au-Pin.

5. D'un point sur la ligne à l'est d'Edmonton dans l'Alberta ou la Saskatchewan à Red Deer River ;

6o. D'un point sur la ligne de la Compagnie près de Hanging Hide River (Saskatchewan) à l'embouchure de la Carrot River, près de Pasquia.

AUSSI autorisation d'augmenter le capital de la compagnie et l'autorisant à émettre du stock, débentures et autres sécurités en rapport avec l'acquisition de vaisseaux, bâtisses, terminus et autres propriétés; et pour acquérir et utiliser des pouvoirs d'eau pour établir des pouvoirs électriques ou autres et pour utiliser le surplus du pouvoir ; et pour acquérir ou établir des places de repos et pour aider les colons établis sur les terres longées par les chemins de fer de la compagnie; pour améliorer les terres de la compagnie et pour acquérir et posséder des terres en dehors du Canada ; AUSSI confirmant l'amalgamation entre la Compagnie et la Edmonton, Yukon and Pacific Railway Company."

Daté ce 21ième jour de Décembre 1901.

J. M. SMITH,
Secrétaire.

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant une association dont l'objet est de favoriser l'étude de la finance, des mathematiques et de la comptabilité, et pour ce établir telles succursales qui seront necessaires; pour établir differentes classes de membres et en déterminer les termes et conditions; pour accorder des diplômes à ses membres; pour affilier à aucune autre institution ayant la même ou des fins analogue; pour avoir et disposer de biens mobiliers et immobiliers, pour faire des réglements pour la bonne administration des affaires de l'association et pour faire tous autres actes nécessaires aux fins susdites.

CHRYSLER & BETHUNE,
Ottawa,
Déc. 3 1901, Procureurs de requérants.

Chronique de la Province

NOTRE-DAME DE LOURDES

Une soirée où l'on ne s'est pas ennuyé c'est assurément celle que les jeunes gens de Notre-Dame de Lourde sont donnée dimanche 19 janvier au profit de l'Eglise.

Le drame historique de Louis Fréchette "Félix Poutré" y a été interprété d'une façon on ne peut plus heureuse. Nos jeunes acteurs n'ont pas été inférieurs à leurs rôles qu'ils ont rendu avec beaucoup de naturel. Je dirais plus. Plusieurs, parmi eux, se sont révélés un tantinet artistes Honneur aux jeunes! Leur succès d'hier nous en fait présager d'autres.

Tout ce qui fait la vie d'une représentation scénique bien réussie: le naturel, le brio, le tragique et l'humeur ils l'ont eu. L'œuvre vaut par elle-même sans doute. "Félix Poutré" sujet national et patriotique, n'est si poignant, encore que si joyeux, que parce qu'il évoque à notre esprit une phase héroïque de notre histoire. C'est comme le rêve fou d'un peuple trop jeune encore, mais qui se croyait mûr pour la liberté et l'indépendance. Rêve trop hatif: réveil désenchanteur! Néanmoins ces habitants des campagnes, héros à la fourche, au fusil sans plaque et au sabre de bois nous touchent en même temps qu'ils nous font sourire et franchement l'on pleurerait si le rire ne venait à point étouffer nos larmes.

Nos félicitations donc à Joseph Blain dans le rôle du maître "Camel." Pour moi, l'on ne pourait pas trouver un "Béchard" d'une sensibibilité plus exquise que celui rendu par Victor Fouasse. M. Michel Coiron est bien certes le plus tendre et le plus affectueux en même temps que le plus énergique des pères; mais le beau rôle est à son fils Félix dont Henri Ragot nous interprète le rôle. Ah! pour un fou ça c'est un fou et un furieux encore! Compliments au geôlier au shérif et au docteur. Du reste il nous les faudrait citer tous et j'y renonce. Pour la bonne bouche cependant je réserve le "Toinon" que nous a donné Pierre Fouasse! Non il n'est pas permis d'être plus spirituellement bête!

Encore une fois, compliments et merci à tous. Aux acteurs comme aux violonnistes habiles qui ont bien voulu prêter leur gracieux concours: au public qui s'est on ne peut mieux comporté, comme à l'acrobate si souple et si dégagé qu'est M. Vallières dont les "sauteries" et les tours prodigieux nous ont amusé.

Quant à celui qui fut l'âme de toute cette soirée, ce Père dont la modestie me fait taire le nom, qu'il reçoive ici, de notre part, mieux qu'un merci, l'assurance qu'il a pleinement atteint son but, nous ménageant, aux prix de son repos sacrifié, un régal dont nous saurons nous souvenir.

"VIDI,"

FEUILLETON DU MANITOBA

LE ROMAN D'UN JESUITE

No. 62

FIN

XIX

Lecouttier, après le départ du P. Durand, était resté assez longtemps dans un état de complète prostration. De temps en temps seulement, on l'entendait soupirer: "après le père, le fils..." il répétait ces mots plusieurs fois de suite, sans jamais rien ajouter. Quand les troupes de Versailles entrèrent à la Roquette, elles le trouvèrent agenouillé dans son cachot et refusant d'en sortir. On finit par découvrir son adresse et on le fit transporter chez lui. Il était tellement changé que sa belle-fille, Elise Mynandier, qui habitait avec lui, put à peine le reconnaître. Pendant un long mois, il fut entre la vie et la mort. Elise attribua d'abord sa maladie aux dures épreuves et aux émotions de sa captivité; mais bientôt elle soupçonna que d'autres causes avaient dû s'ajouter à celle-là. Une nuit qu'elle le veillait, elle l'entendit demander pardon à Charles Durand: dans son délire, il croyait le voir, il lui avouait des choses epouvantables, il parlait de vol, d'assassinat, d'empoisonnement; il se croyait entouré de fantômes, il tremblait, il pleurait, il demandait grâce.

Peu à peu cependant, les soins dont il était l'objet amenèrent une amélioration dans son état, sa santé finit par se rétablir; mais il restait toujours sombre et triste. Plusieurs fois il avait demandé des détails sur la mort des victimes de la rue Haxo, puis, après quelques phrases, il interrompait ceux qu'il avait interrogés, disant que ces tristes souvenirs lui causaient une horreur insurmontable.

Deux mois plus tard, il témoigna le désir de se faire conduire rue Haxo. Il voulait voir l'endroit où était tombé celui qui s'était si généreusement voué à la mort pour lui. et ce fut en vain que sa belle-fille chercha à le détourner de cette pensée. Quand il se trouva devant l'enclos funèbre, il voulu qu'on lui racontât toute la scène; puis ayant demandé où se trouvaient les corps des victimes, il apprit que les restes des Jésuites, pieusement récueillis par les Pères de leur Compagnie, avaient été inhumés dans une chapelle de leur église de la rue de Sèvres. Une heure après il y entrait, se faisait indiquer les sépultures sur lesquelles un grand nombre de personnes agenouillées priaient avec ferveur.

Le banquier s'approcha, resta d'abord un moment debout, puis ses genoux fléchirent et il s'inclina à son tour sur ces tombes disparaissant sous les couronnes rouges du martyre.

Il resta ainsi deux longues heures.

Le moment de fermer l'église était venu, tout le monde était sorti. Lecouttier seul restait immobile à la place où il était tombé; un serviteur de l'église vint le prévenir qu'il était temps de se retirer.

—Pas encore, dit-il, c'est, au contraire, le moment marqué de Dieu pour moi. Conduisez-moi vers un prêtre, un prêtre âgé, un homme qui connaisse bien toutes les bassesses et les infamies dont soit capable le cœur humain.

Le sacristain étonné, l'aida à se relever et sortit avec lui. Il le conduisit à la chambre d'un vieux Jésuite. Dieu seul sait ce qui se passa entre eux, une heure après les deux vieillards sortaient ensemble. Le religieux soutenait son pénitent dont les forces semblaient épuisées; par une porte intérieure, ils rentrèrent dans l'église, et allèrent un moment prier sur les tombes des martyrs.

Lecouttier, de retour chez lui, dit ces seuls mots à sa belle-fille.

Je viens de prier sur la tombe d'un saint et j'espère que ce saint m'ouvrira le ciel.

Depuis ce moment, on put voir tous les jours, à la même heure, une voiture s'arrêter devant l'église de la rue de Sèvres, un vieillard en descendait et aller une heure en prières à la chapelle des martyrs.

Le 30 juin 1880, devait avoir lieu l'exécution des iniques décrets portés contre les congrégations religieuses.

Depuis quelque temps, un certain nombre de chrétiens dévoués voulaient protester contre un acte infâme, et protéger au besoin les Pères qu'on allait chasser de chez eux.

Les Jésuites étaient les premiers visés dans ces décrets, œuvre d'un homme qui s'est ainsi marqué du signe de Judas. Le ministre Lepère était un ancien élève des Jésuites, et c'est en les jetant hors de chez eux, que cet homme, dont la mémoire restera à jamais flétrie, leur prouva sa reconnaissance pour l'affection et le dévouement dont ils avaient entouré sa jeunesse.

Avant cinq heures du matin, le commissaire de police s'était présenté à la maison de la rue de Sèvres, la porte resta close, il fit des ouvriers qui brisèrent les portes à coups de hache, et les crochèrent avec les instruments dont se servent les voleurs par effraction.

Le prefet de police, M. Andrieux, se promenait sur le trottoir, fumant des cigares exquis, les mains couvertes de ces gants gris perle qui l'ont rendu célèbre. Il est vrai que, deux ans après, il devait monter à la tribune de la Chambre, pour confesser à la face du monde, qu'il avait fait ce jour-là une ignoble besogne. Hommage trop tardif rendu à la vérité.

La police triomphante pénétra dans la maison comme dans une place conquise. Le commissaire, avec une forte escorte d'agents, se rendit d'abord à l'église, où se trouvait une foule nombreuse. Il donna l'ordre de sortir, et quelques protestations chacun se retira.

Cependant au moment de fermer les portes et d'y apposer les scellés, on s'aperçut qu'un vieillard, à la tête chauve, aux épaules voûtées, était agenouillé près des tombes des martyrs, presque caché derrière l'amas de couronnes rouges déposées par pieuses mains. On lui donna l'ordre de sortir; comme il ne bougeait pas, le commissaire vint lui même lui répéter cette injonction.

—Je ne sortirai d'ici que par la force, dit-il; depuis près de dix ans, je viens tous les jours prier sur la tombe d'un Jésuite. Ce Jésuite, je lui avais fait autrefois tout le mal qu'un homme peut faire à un autre homme, et pour se venger, quand on m'appelait pour prendre rang parmi ceux qui devaient mourir rue Haxo, il a répondu; présent, et est allé mourir à ma place.

Le commissaire, bégayant quelques excuses, insista pour qu'il sortit, se refugiant derrière les ordres que lui-même avait reçus. Le vieillard persistant dans son refus, on le fit prendre par quatre agents qui le portèrent dans la rue.

Quand il fut dehors, il se retourna vers cette porte qu'il lui serait désormais interdit de franchir; alors ses yeux se fermèrent et il tomba lourdement sur le sol. On lui donna des soins, et quand il eut repris connaissance, on le mit dans une voiture qui devait le déposer chez lui.

Un quart d'heure après, la voiture s'arrêtait, le cocher descendait pour ouvrir la portière et prévenir son voyageur qu'il était arrivé. Mais le voyageur ne bougeait pas. Le cocher, surpris, appela à son aide...On ne retira de la voiture qu'un cadavre...Lecouttier était mort.

G. DE BEUGNY D'HAGERUE.

LA BONNE ADRESSE.

Pour guérir vite les affections de la gorge et des poumons, il n'y a que le BAUME RHUMAL.

COLONISATION

M. l'abbé Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste, en voyage dans la Province de Québec, a donné, il y a quelque temps, une conférence sur le Manitoba, dans la paroisse de Saint-Léon, de Maskinongé.

M. l'abbé Fillion, dit la *Presse* a su intéresser vivement son auditoire.

Après bien des détails sur les terrains et la culture de là-bas, il termine en dicant: "Un homme qui a deux bons bras, du cœur et de l'intelligence, trouve chez nous tout ce qu'il faut pour assurer son avenir et celui de ses enfants. Il cite plusieurs familles arrivées chez lui avec plus d'enfants que de piastres et qui, aujourd'hui, sont, quelques-unes, riches, et toutes dans une aisance enviable.

Le R. P. Blais, M. l'abbé Gérin et M. le docteur Comlombe ont ont aussi adressé la parole à cette réunion.

BOUTONS SUR LA FIGURE.

Le sang impur est la cause de ces boutons qui couvrent si désagréablement la figure; un bon traitement avec les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD les fait disparaître.

L'opinion locale est fortement en faveur de Pyny-Balsam. Il guérit les toux et rhumes avec une certitude absolue. Agréable à prendre et ne manque pas de guérir. Fabriqué par les propriétaires de Perry Davis' Pain-Killer. 2

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant le Sovereign Life Assurance Company of Canada pour effectuer les affaires ordinaires d'assurance sur la vie sous toutes ses formes et dans tous ses départements.

HUNTER & HUNTER,
Solliciteurs des requérants.

Daté à Toronto ce 15ème jour de janvier 1902 23-1 6ms.